



**ACTUALITE**

**Stratégie de la  
DGFIP**

## **Compte-rendu et analyse**

Groupe de travail du 24 septembre 2018

**Les moyens de paiement.**

# Accélération de la stratégie de la DGFIP sur les espèces

Le groupe de travail avait pour but d'expliquer la stratégie de la DGFIP sur les moyens de paiements et en particulier celle sur la disparition des paiements en espèces.

## Sur la disparition des espèces :

Un article du projet de loi de finances 2019 prévoit la possibilité pour la DGFIP de recourir à un prestataire privé pour l'encaissement des espèces.

Un appel d'offre doit être lancé d'ici la fin de l'année.

La mesure devrait être mise en œuvre en juillet 2020.

La DG semble avoir bien étudié son projet, en résumé :

Lors de la prise en charge (titres des Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL), amendes, impôts, dépenses) un identifiant unique est attribué et imprimé sous forme de QRcode.

La liste des identifiants et des montants correspondants (dette ou créance) est transmis au prestataire.

Lors du paiement, le QRcode est scanné et enregistré, puis transmis quotidiennement à la DGFIP, le virement est effectué, le flux informatique arrive dans les applicatifs DGFIP et est traité comme les autres flux d'encaissement.

Il s'agit donc maintenant pour la DG de trouver un prestataire capable de mettre en place cette prestation dans toute la France (Dom compris) pour un coût raisonnable.

## Sur les autres moyens de paiement :

La généralisation de Payfip sera effective avant la fin de l'année ; Payfip remplacera TIPI en permettant le paiement par carte bancaire ou par prélèvement automatique.

Les collectivités auront l'obligation de proposer le paiement par internet et les régies, le paiement par carte bancaire. Ceci interviendra à des échéances plus ou moins proches en fonction du montant de leurs recettes.

## Conclusion :

**Si la CFTC DGFIP accepte que le progrès technique s'insère dans notre quotidien de travail, elle déplore néanmoins que celui-ci se traduise par une nouvelle externalisation de l'une de nos missions justifiant suppressions d'emplois et fermetures de petites structures.**



## **SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES**

---

**Rédacteur :** Benoît HELIAS

**Responsable de la communication :** Régis BOURILLOT  
01 44 97 32 70  
[regisbourillotcftcdgfp@gmail.com](mailto:regisbourillotcftcdgfp@gmail.com)

**Président :** Luc VELTER  
01 44 97 32 72  
[lucveltercftcdgfp@gmail.com](mailto:lucveltercftcdgfp@gmail.com)

**Secrétaire général :** Rachid AZZOUG  
06 62 04 73 26  
[rachid.azzoug@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:rachid.azzoug@dgfp.finances.gouv.fr)

**Contact :** [cftcdgfp@gmail.com](mailto:cftcdgfp@gmail.com)  
**Site internet :** [www.cftc-dgfp.fr](http://www.cftc-dgfp.fr)

---

**Syndicat National CFTC Finances Publiques**

6 Rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 32 72